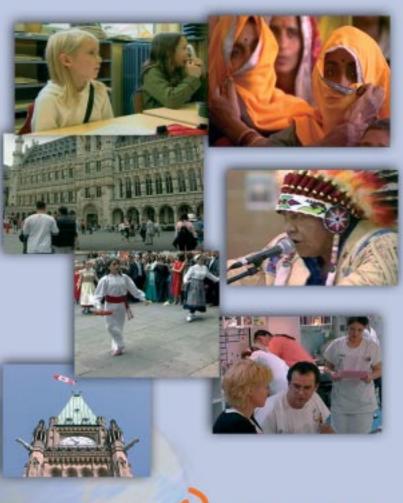
Le défi de la diversité L'expérience fédérale





Le défi de la diversité L'expérience fédérale



www.forumfed.org

Ce film décrit comment cinq pays gèrent leur diversité ethnique et linguistique par le biais de leur régime fédéral :

Il existe des différences importantes entre ces pays fédéraux.

- L'Inde compte bien au-delà d'un milliard d'habitants, et la Suisse, quelque sept millions.
- Le Canada, comme tous les pays d'Amérique, est en grande partie peuplé de gens dont les ancêtres provenaient d'autres régions du monde comme pionniers ou immigrants.
- Le Canada compte aussi une importante population autochtone que son système fédéral n'a pas encore entièrement reconnue.
- La Suisse possède une constitution fédérale depuis le milieu du 19e siècle.
- La Belgique et l'Espagne n'ont adopté leur forme de fédéralisme que dans la deuxième moitié du 20e siècle. L'Espagne n'emploie même pas le terme « fédéral » pour décrire son système politique, bien que sa pratique de la gouvernance à paliers multiples soit de nature fédérale.

Ces différences sont importantes, et le vidéo décrit une variété de formules fédérales, ou quasi-fédérales, très différentes pour répondre à la nécessité de gérer plusieurs groupes linguistiques, ethniques, religieux ou culturels au sein d'un pays.

Les personnes qui étudient le fédéralisme ou qui recherchent des modèles et des exemples pour orienter les efforts visant à construire de nouvelles structures politiques trouveront vraisemblablement quelque chose d'utile dans tous les cas.

Par exemple:

- La Suisse montre comment quatre communautés linguistiques se partagent un pays, alors qu'en même temps, les divisions régionales transcendent les groupes linguistiques – on compte 26 entités régionales de base (les cantons).
- L'Inde illustre comment une société vaste et complexe d'Asie adapte les notions fédérales à sa propre situation, et comment, en tant que fédération démocratique, elle a évolué à partir du système colonial britannique.
- L'Espagne montre comment une structure politique à paliers multiples reconnaissant des communautés nationales distinctes au sein du pays peut se régénérer suite à une longue répression dictatoriale. Elle montre aussi comment on peut élaborer une constitution permettant divers arrangements pour le partage du pouvoir entre les gouvernements fédéral et régionaux – et pas un « modèle universel ».
- La Belgique illustre comment des peuples peuvent proposer des solutions novatrices, originales, qui répondent à des circonstances qui leur sont propres. Une de ces solutions novatrices en Belgique est l'institution des gouvernements des communautés qui possèdent une juridiction dépassant les limites d'un territoire.
- Le Canada, de manière un peu analogue, montre comment une constitution peut garantir des droits linguistiques aux minorités d'un bout à l'autre d'un pays, tout en permettant aux régions de conserver leurs caractéristiques particulières.

Le fédéralisme est un sujet vaste et complexe, et ce vidéo ne se veut pas une histoire complète du fédéralisme. Le Forum espère que le vidéo, d'une durée de 40 minutes, incitera au débat et à des études plus poussées.

On recommande à ceux qui regarderont le vidéo ou qui le présenteront à un groupe de consulter d'autres références sur le sujet. Le Forum des fédérations met à votre disposition une bibliothèque virtuelle qui contient une multitude de documents téléchargeables. Il suffit de visiter le site Internet du Forum au www.forumfed.org.

Le vidéo en tant que tel n'essaie pas de définir le fédéralisme, mais il explique certains principes fondamentaux. Avant de présenter le

vidéo, les groupes peuvent se pencher sur le fédéralisme et en discuter de manière générale. Pour faciliter ce processus, voici un aperçu des principaux traits qui, selon les spécialistes, caractérisent le fédéralisme (Cette liste est adaptée d'une étude de John McGarry et Brendan O'Leary, « Federations as a Method of Ethnic Conflict Regulation » [Les fédérations, une méthode pour régler les conflits ethniques], publiée sur le site Internet du Forum des fédérations, www.forumfed.org) :

Partage de la souveraineté : Dans un pays fédéral véritablement démocratique (que l'on conçoit souvent comme une fédération), il y a un État souverain composé, au sein duquel au moins deux entités gouvernementales (fédérale et régionale) possèdent des compétences délimitées par la Constitution – bien qu'elles peuvent aussi avoir des compétences concurrentes.

Participation directe des citoyens: Les gouvernements fédéral et régionaux ont tous deux le pouvoir de *traiter directement* avec leurs citoyens, et les citoyens qui relèvent de leur juridiction *élisent directement* les gouvernements fédéral et régionaux (du moins certains éléments de ceux-ci).

Partage constitutionnel des compétences: Dans une fédération, le gouvernement fédéral ne peut habituellement pas modifier unilatéralement le partage des compétences. Un tel changement constitutionnel nécessite le consentement des deux ordres de gouvernement. Ainsi, le fédéralisme suppose automatiquement une constitution écrite et codifiée. Elle s'accompagne normalement au niveau fédéral d'une cour suprême ou constitutionnelle, chargée d'arbitrer les différences entre les divers ordres de gouvernement, et au sein de ceux-ci, et par un parlement bicaméral où la chambre « fédérale » (souvent appelée le Sénat) peut, à la différence de la chambre populaire, représenter de facon disproportionnée les régions les plus petites.

Un pays fédéral se fonde sur un engagement formel, un accord mutuel : Il importe de souligner que l'autorité de chaque gouvernement est issue d'une constitution et d'un accord plutôt que d'un autre gouvernement.

En visionnant le vidéo, les particuliers, les classes et les groupes aimeraient peut-être étudier comment chacun des pays présentés met en œuvre ces caractéristiques fondamentales du fédéralisme. On ne mesure pas l'efficacité d'une fédération en fonction d'un manuel. Mais il serait utile de voir comment des régimes fédéraux différents parviennent à des fins semblables et appliquent des principes similaires, et ce, de façons différentes.

Questions suggérées pour le débat

Il existe beaucoup de questions sur lesquelles les groupes peuvent se pencher à la lumière du vidéo et des exemples présentés. Voici quelques suggestions :

- Comment l'Inde a-t-elle choisi de faire face au fait qu'il existe tant de groupes linguistiques/ethniques et religieux au sein du pays?
- 2) Comment le fédéralisme indien a-t-il évolué depuis 1947?
- 3) Quelles sont, en général, les compétences des cantons suisses?
- 4) Comment intègre-t-on les cantons au gouvernement fédéral suisse?
- 5) Quelle est la différence entre les gouvernements des communautés et ceux des régions en *Belgique*?
- 6) Pourquoi les *Belges* ont-ils décidé de créer deux ordres de gouvernement, en plus du gouvernement fédéral?
- 7) Pourquoi les Espagnols parlent-ils d'un système fédéral « asymétrique » – et pourquoi croient-ils que c'est ce qui leur convient le mieux?
- 8) Comment la situation des Basques, des Catalans et autres groupes minoritaires en *Espagne* a-t-elle changé depuis la mort de Franco en 1975?
- 9) Comment le Canada reconnaît-il et respecte-t-il les droits de ses deux groupes linguistiques principaux, les francophones et les anglophones?
- 10) Comment la place des peuples autochtones du Canada au sein de la structure fédérale a-t-elle évolué?
- 11) Pour les pays qui envisagent de créer une certaine structure fédérale adaptée à leurs besoins, quelles leçons utiles peuvent-ils tirer de l'expérience de ces cinq pays fédéraux?
- 12) Quels sont les défis auxquels beaucoup de pays et de peuples pourraient faire face et qui n'ont pas été abordés dans les exemples présentés?





Forum des fédérations

325, rue Dalhousie, 7e étage Ottawa (Ontario) Canada K1N 7G2

Tél.: (613) 244-3360 Téléc.: (613) 244-3372

www.forumfed.org